



SCASB Section Cyclo de l'Amicale Sportive Ballainvilloise

Sécurité « La Petite Ballainvilloise »

1^{ère} édition

Dimanche 09 juin 2024

Notre manifestation est une randonnée, ce n'est pas une compétition. Elle est soumise aux règles générales d'organisation des manifestations touristiques de notre fédération, règles validées par le Ministère puisque nous appartenons à une fédération délégataire, ci-après dénommée « FFVélo ».

Pour le départ et l'arrivée, nous avons un accès à la salle d'inscriptions sécurisée par des bénévoles qui contrôlent le flux des participants.

Château de Ballainvilliers

17 rue du Général Leclerc
91160 Ballainvilliers

Les numéros de téléphone des secours et du responsable de la sécurité sont inscrits sur les panneaux d'affichage placés aux lieux de départ, d'arrivée, sur les points de contrôles et mentionnés sur la carte de route remise à chaque participant.

- En cas d'urgence Tél SCASB : Présidente 06 60 31 82 96 Vice-président 06 76 12 05 18 Délégué sécurité 06 85 55 42 18
- N° Tél Urgence Police Pompiers SAMU 112

L'échelonnement des départs, en fonction des différents parcours, doit faciliter le flux des participants dans la circulation et éviter l'effet de peloton massif.

Horaires d'ouverture du lieu d'accueil		
Lieu / Poste	Début	Fin
Accueil Château	07h00	14h15
Ravitaillement l'Aunay	09h30	11h00
Ravitaillement Méréville	09h30	11h00
Parcours : 125 km	07h00	08h00
Parcours : 80 km	07h30	08h30
Parcours : 55 km	08h00	09h00



Le SCASB a souscrit un contrat d'assurance fédéral n°10750337004 auprès de la société d'assurances AXA.

Pour sa sécurité et celle des autres, le participant doit respecter le code de la route, les consignes verbales et écrites des organisateurs, exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie. Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

Le port du casque est vivement conseillé et obligatoire pour les mineurs.

Le participant doit respecter le règlement sanitaire actif à la date de l'organisation.

Les points de ravitaillement sont placés à l'écart de la chaussée afin de ne causer aucune gêne à la circulation automobile et pour la sécurité des participants. Les emplacements ont été choisis pour permettre le stationnement temporaire des vélos sans causer de gêne à la circulation et sans empiéter sur la chaussée.

Les municipalités concernées par le départ/arrivée ainsi que pour les points de ravitaillement font l'objet d'une information et d'une demande d'autorisation auprès des autorités compétentes de la commune.

Pour le bon déroulement de cette manifestation c'est une vingtaine de bénévoles, tous adhérents du club organisateur SCASB, qui sera mobilisée pour l'occasion.